

**N° 111/23**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 novembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 novembre

**Objet de la délibération :**

Adhésion au RESAH

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	7
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	9
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Laurence BREUILLLOT à Jean-Claude STADELMANN, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Yves GAMELON à Claude CURIE, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT

**Procuration**

Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Angèle LIME par Vincent COQUIARD, Florence PAUL par Claude MARECHAL, Lydie SAGE par Martial PAULY

**Suppléé(e)s**

**Excusé(e)**

Sarah FAIVRE, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Chantal MARAUX, Laëtitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY

**Absent(e)s**

Joël BOLE, Christine BREUILLLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sandrine CLADY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le RESAH est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats et de la logistique pour les acteurs intervenant dans le secteur sanitaire, médico-social, social, public et privé non lucratif.

La centrale d'achat du RESAH propose plus de 5700 marchés conclus avec 1 000 fournisseurs (dont 40 % de PME) et relevant de 11 familles d'achat : médicaments, dispositifs médicaux, laboratoire, biomédical, équipements généraux, services généraux, hôtellerie, bâtiment et énergie, transports et véhicules, informatique, prestations générales.

Le coût d'adhésion à la centrale d'achat RESAH est de 600 € par an.

Une fois la CCLL adhérente au RESAH, elle pourra « s'abonner » annuellement à différentes offres selon ses besoins en payant une cotisation supplémentaire dont le montant dépend de l'offre.

Invité à délibérer, le conseil communautaire autorise l'adhésion à la centrale d'achat RESAH.

Fait et délibéré en séance le 13.11.2023

Pour être fait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président